

Législature 2021-2026

Séance du 2 novembre 2023

Communication du Conseil communal au Conseil général

N°58

Pisciculture - Collaboration « Etat - Commune »

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les membres du Conseil général,

Le Service des bâtiments et le Service des forêts et de la nature de l'Etat de Fribourg travaillent au projet de remise en fonction de la pisciculture.

Ce projet va passer par une modification de l'infrastructure en place et nécessite par ailleurs une alimentation en eau de qualité.

L'Etat de Fribourg s'est adressé à la Commune afin de solliciter sa collaboration en vue de l'utilisation des infrastructures de production d'eau potable (conduite de prise d'eau au lac) afin d'alimenter la pisciculture en eau non traitée du lac.

Dans ce cadre, le Service des eaux et du domaine public collabore activement avec les Services de l'Etat précités, en particulier afin de coordonner les travaux de prise d'eau de la pisciculture avec les travaux de curage des conduites lacustres en lien avec les moules invasives. Les premiers échanges montrent des intérêts pour les deux parties et de possibles synergies dans l'exécution des travaux.

En cas de conclusion effective d'une collaboration, les modalités de fonctionnement de cette dernière seront fixées ultérieurement dans une convention ad hoc.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général, nos salutations distinguées.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Eric Chassot
Syndic

Armand Villadoniga
Secrétaire général

Conseillère communale responsable : Carole Raetzo, Dicastère de l'environnement et de l'énergie